



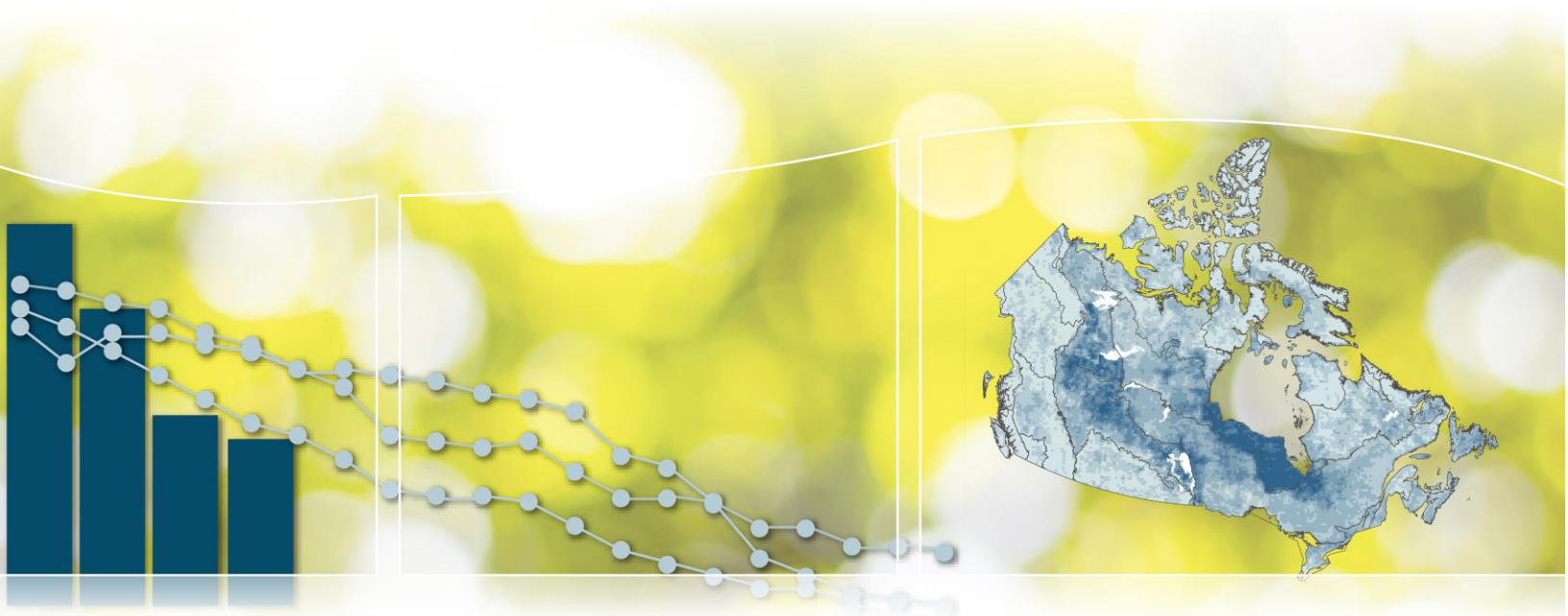
Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada



Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Durabilité de la récolte de bois d'œuvre



Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2018)
Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Durabilité de la récolte de bois d'œuvre.
Consulté le *jour mois année*.
Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/durabilite-recolte-bois-oeuvre.html.

N° de cat. : En4-144/14-1-2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-27511-6

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Thinkstockphotos.ca; © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

Durabilité de la récolte de bois d'œuvre

Août 2018

Table des matières

Indicateur sur la Durabilité de la récolte de bois d'œuvre	5
Aperçu des résultats.....	5
À propos de l'indicateur	6
Ce que mesure l'indicateur.....	6
Pourquoi cet indicateur est important.....	6
Sources des données et méthodes.....	7
Sources des données.....	7
Méthodes.....	7
Changements récents	9
Mises en garde et limites.....	9
Ressources.....	10
Références	10
Annexe	12
Annexe A. Tableau des données utilisées pour la figure	12
Liste des figures	
Figure 1. Approvisionnement en bois et récolte annuelle de bois rond industriel, Canada, 1990 à 2015.....	5

Liste des tableaux

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Approvisionnement en bois et récolte annuelle de bois rond industriel, Canada, 1990 à 2015	12
---	----

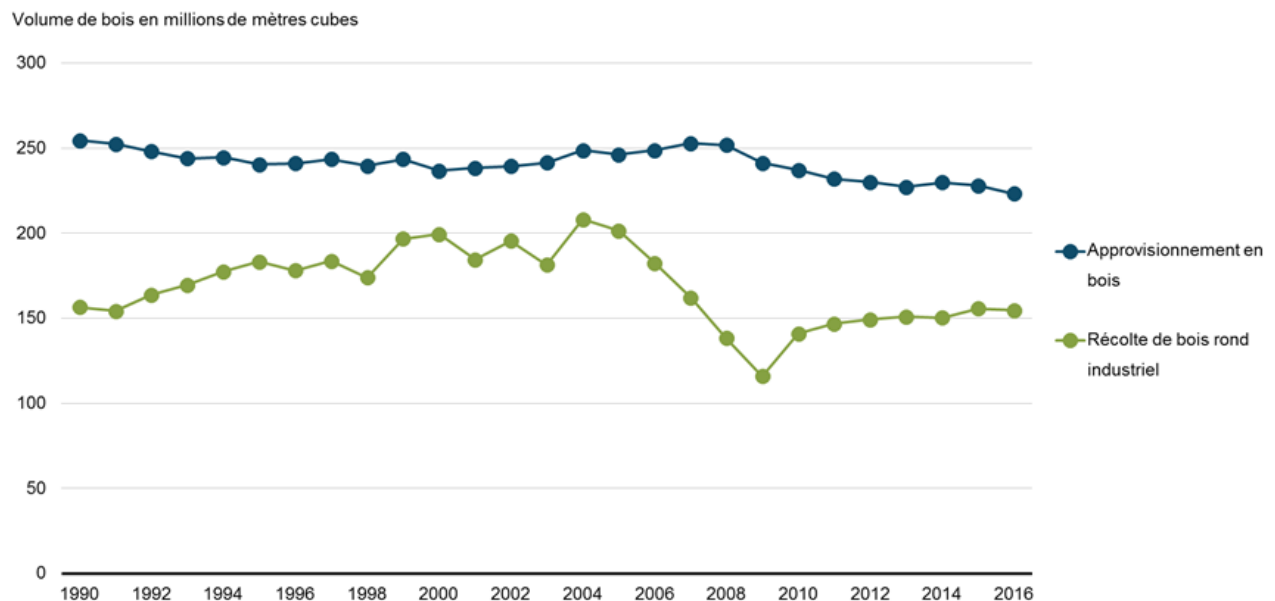
Indicateur sur la Durabilité de la récolte de bois d'œuvre

Les forêts couvrent environ 38 % de la superficie des terres du Canada. La récolte de bois d'œuvre occupe une place importante dans l'économie canadienne. Afin que les forêts puissent continuer à fournir ce bois, les récoltes doivent demeurer dans des limites durables. La récolte maximale durable est appelée « approvisionnement en bois ». L'indicateur compare le volume de bois d'œuvre récolté à l'approvisionnement en bois.

Aperçu des résultats

- Entre 1990 et 2016, la récolte de bois d'œuvre au Canada représentait entre 48 % et 84 % de l'approvisionnement en bois estimé.
- L'approvisionnement en bois du Canada est demeuré relativement stable entre 1990 et 2009, puis a diminué légèrement depuis.

Figure 1. Approvisionnement en bois et récolte annuelle de bois rond industriel, Canada, 1990 à 2016



[Données pour la Figure 1](#)

Remarque : Les données présentées pour l'approvisionnement en bois ne concernent que le bois rond industriel.

Source : Conseil canadien des ministres des forêts (2018) [Base de données nationale sur les forêts](#).

Le volume total de la récolte de bois rond industriel¹ a atteint un sommet de 208 millions de mètres cubes en 2004, pour chuter à 116 millions de mètres cubes en 2009, puis augmenter à 155 millions de mètres cubes en 2016. Ces changements sont imputables à des facteurs économiques, incluant le ralentissement économique global, la baisse de la demande pour le bois canadien consécutive au ralentissement du marché immobilier américain, et la diminution de la demande mondiale pour les produits de pâtes et papiers canadiens. Un certain rétablissement s'est produit au cours des dernières années sous l'influence de l'amélioration de l'économie mondiale.

¹ Le bois rond industriel récolté sera livré à une scierie (par exemple, billes et billons, bois à pâte); il inclut aussi les poteaux, les pilotis et une partie du bois de chauffage.

Assurer l'aménagement durable des forêts, c'est veiller à ce que les forêts fournissent un large éventail de biens et de services à long terme. Les gestionnaires des forêts planifient des niveaux de récolte qui ne nuisent pas à la durabilité à long terme de la ressource forestière. Les gouvernements déterminent le niveau de récolte annuelle acceptable en estimant l'approvisionnement en bois, soit le volume maximal de bois qui peut être récolté de manière durable. L'approvisionnement en bois estimé et le volume de bois récolté peuvent tous deux varier sous l'effet de multiples facteurs écologiques, sociaux et économiques. Les changements dans l'approvisionnement en bois découlent en bonne partie d'ajustements dans les objectifs provinciaux de gestion des forêts. Comparer le volume de bois d'œuvre récolté et l'approvisionnement en bois estimé susceptible d'assurer la pérennité de la ressource est une manière de suivre la gestion des forêts.

À propos de l'indicateur

Ce que mesure l'indicateur

L'indicateur compare le volume de bois d'œuvre récolté et l'approvisionnement en bois estimé.

L'approvisionnement en bois est le volume de bois d'œuvre qu'il est possible de récolter dans une certaine zone pendant une période donnée, tout en atteignant les objectifs environnementaux et socioéconomiques. Pour cet indicateur, l'approvisionnement en bois réfère au bois rond industriel seulement et n'inclut pas les autres types de récolte.

Pourquoi cet indicateur est important

Le Canada est convaincu de la nécessité de l'aménagement forestier durable, qui est défini comme étant « l'aménagement axé sur le maintien et l'amélioration de la santé à long terme des écosystèmes forestiers dans l'intérêt du vivant, tout en permettant d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain des bénéfices environnementaux, économiques, sociaux et culturels ». ² L'indicateur sur la Durabilité de la récolte de bois d'œuvre est une mesure de la réussite de l'intendance des forêts au Canada.

L'indicateur mesure les progrès accomplis pour atteindre la cible de la Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016–2019 : D'ici à 2020, maintenir la récolte annuelle de bois du Canada à des niveaux égaux ou inférieurs aux niveaux d'approvisionnement durable du bois.

Il supporte aussi la cible 15.1 et la cible 15.2 des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



Terres et forêts gérées de manière durable

Cet indicateur mesure les progrès accomplis pour atteindre l'objectif à long terme suivant de la [Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016–2019](#) : Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir.

² Ressources naturelles Canada (2018) [Glossaire](#). Consulté le 1 août 2018.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les estimations de récolte et d'approvisionnement en bois sont tirées de la [Base de données nationale sur les forêts](#), créée à la demande du Conseil canadien des ministres des forêts et gérée par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada.

Complément d'information

Les données contenues dans la Base de données nationale sur les forêts sont fournies par les organismes provinciaux et territoriaux qui gèrent la ressource³ et par les ministères fédéraux. En décembre de chaque année, les provinces, territoires et organismes fédéraux transmettent les données recueillies l'année précédente. Les données transmises sont compilées et publiées dans les 6 mois suivant leurs transmissions. Par exemple, les données pour 2016 ont été fournies par les provinces, territoires et organismes fédéraux en décembre 2017 et les totaux ont été publiés en juin 2018. Les données sont publiées environ 14 mois après avoir été collectées.

La superficie totale du Canada est estimée à partir de la [Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire](#) de l'Atlas du Canada de Ressources naturelles Canada. Le Service canadien des forêts se sert de l'Inventaire forestier national du Canada pour suivre l'évolution de la superficie forestière.

L'indicateur inclut des données de 1990 à 2016 provenant de toutes les provinces, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le Nunavut n'est pas compris, puisqu'il ne constitue pas un partenaire de la Base de données nationale sur les forêts.

Méthodes

L'indicateur compare l'approvisionnement en bois et la récolte de bois rond industriel. La somme des approvisionnements provenant des terres fédérales, provinciales, territoriales et privées donne une estimation de l'approvisionnement en bois du Canada. De même, le volume de bois rond industriel du Canada correspond au volume de bois récolté sur les terres fédérales, provinciales, territoriales et privées.

Complément d'information

L'approvisionnement en bois correspond au volume de bois d'œuvre qui peut être récolté sur une superficie pendant une période de temps donnée, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux, économiques et sociaux.⁴ Aux fins de l'indicateur, l'approvisionnement en bois désigne uniquement les approvisionnements en bois rond industriel et n'inclut pas les autres types de récolte. Pour assurer la durabilité de l'aménagement forestier, les aménagistes planifient des niveaux de récolte qui ne nuiront pas à la durabilité à long terme des ressources forestières.

Le bois rond industriel inclut les sections de tronc d'arbre (avec ou sans écorce), les billes, les billots, le bois à pâte, les poteaux et les pilotis qui sont habituellement acheminés vers les scieries. Le bois de chauffage (à des fins industrielles) et le bois de foyer (pour l'usage résidentiel) ne sont pas inclus dans la récolte de bois rond industriel, bien qu'ils contribuent à la récolte totale de bois rond. D'autres produits forestiers, comme les arbres de Noël, ne sont pas inclus.

³ Conseil canadien des ministres des forêts (2018) [Base de données nationale sur les forêts, Collaborateurs](#). Consulté le 1 août 2018.

⁴ Conseil canadien des ministres des forêts (2018) [Base de données nationale sur les forêts, Approvisionnement en bois - Contexte](#). Consulté le 1 août 2018.

Les [terrains forestiers](#) désignent les terrains « avec un couvert arboré supérieur à 10 % de la superficie totale formé d'arbres capables d'atteindre 5 mètres à maturité. Sont exclus les terrains à prédominance urbaine et ceux utilisés à des fins d'agriculture. »

Les [autres terres boisées](#) désignent les terres « avec soit 1) un couvert d'arbres qui fait entre 5 et 10 % de la superficie totale, arbres dont la hauteur à maturité peut mesurer plus de 5 mètres, soit 2) un mélange d'arbustes, d'arbres et de boisés qui couvre plus de 10 % de la superficie. Ces terres comprennent les milieux humides arborés et les terres sur lesquelles poussent des arbres à faible croissance et des arbres épars. Sont exclues les terres à usage à prédominance agricole ou urbaine. »

L'estimation de l'approvisionnement en bois

L'approvisionnement en bois, c'est-à-dire le volume de bois d'œuvre pouvant être récolté de façon durable, est estimé pour chaque province et territoire. Les estimations des niveaux d'approvisionnement en bois sont établies pour les forêts aménagées pour la production du bois d'œuvre, ce qui constitue un sous-ensemble des forêts et autres terres boisées. La somme des approvisionnements en bois de chaque province et territoire donne une estimation de l'approvisionnement en bois du Canada.

L'approvisionnement en bois est égal à la somme de 2 valeurs :

1. La possibilité annuelle de coupe (appelée « Allowable Annual Cut » en Colombie-Britannique et garantie d'approvisionnement au Québec) qui est estimée pour les terres de la Couronne provinciale, c'est-à-dire des terres publiques de compétence provinciale.

La possibilité annuelle de coupe est le volume de bois rond industriel qui, selon les estimations de professionnels forestiers, peut être récolté de façon durable chaque année sur les terres de la Couronne provinciale. Les terres de la Couronne provinciale constituent 77 %⁵ des forêts du Canada, mais la proportion varie d'une province à l'autre. La plupart des provinces établissent des possibilités annuelles de coupe pour les terres de la Couronne provinciale en se fondant sur une politique de maintien de l'approvisionnement en bois futur, tout en tenant compte d'un ensemble d'autres facteurs. Par exemple, les possibilités annuelles de coupe peuvent être abaissées afin de préserver l'habitat de la faune ou augmentées pour permettre la récupération du bois endommagé par des insectes. L'importance de chacun des facteurs sur la possibilité annuelle de coupe varie d'une province à l'autre, voire même entre les zones d'aménagement forestier d'une même province, en raison des différences régionales dans les politiques forestières. Chaque province est responsable du raisonnement approfondi qui sous-tend l'établissement d'une possibilité annuelle de coupe pour chaque zone d'aménagement forestier. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès des organismes provinciaux qui gèrent la ressource.⁶ Le volume de bois récolté peut être inférieur ou supérieur à la possibilité annuelle de coupe pour une année donnée, mais il doit s'équilibrer à l'intérieur de la période visée par la réglementation, qui varie de 5 à 10 ans selon la province. Les possibilités annuelles de coupe sont établies à la suite d'une évaluation d'un grand éventail de facteurs écologiques, sociaux et économiques et ne sont donc qu'une approximation du niveau de récolte jugé durable.

et

⁵ Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts (2017) [L'État des forêts au Canada. Rapport annuel 2017](#). Consulté le 7 décembre 2017.

⁶ Conseil canadien des ministres des forêts (2018) [Base de données nationale sur les forêts, Collaborateurs](#). Consulté le 1 août 2018.

L'approvisionnement en bois estimé sur les terres fédérales, territoriales et privées.

Les terres fédérales, territoriales et privées représentent respectivement 2 %, 13 % et 6 %⁷ des terres boisées au Canada. La proportion qui reste correspond à des terres municipales (0,3 %), autochtones (2 %) et autres (0,4 %). Les estimations de l'approvisionnement en bois sur les terres fédérales, territoriales et privées sont fondées sur des plans d'aménagement durable (lorsqu'ils sont disponibles) ou sur les niveaux de récolte antérieurs. Les méthodes d'estimation ne sont pas normalisées; elles peuvent être semblables à celles utilisées pour la possibilité annuelle de coupe, mais ne le sont pas nécessairement.

Les estimations de la récolte en bois rond industriel

La récolte totale de bois rond industriel au Canada est égale à la somme des éléments suivants :

1. Le bois rond industriel déclaré récolté sur les terres de la Couronne provinciale.

Les lois provinciales exigent que les récoltes effectuées sur les terres de la Couronne provinciale soient déclarées et comparées à la possibilité annuelle de coupe attribuée à la zone d'aménagement forestier. La récolte ne doit pas dépasser la possibilité annuelle de coupe pour les périodes pluriannuelles visées par la réglementation. Toutefois, pendant une année donnée, le volume récolté peut varier et l'écart peut atteindre jusqu'à 50 %, selon l'ensemble des facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

et

2. Le bois rond industriel estimé récolté sur les terres fédérales, territoriales et privées

Étant donné qu'il n'y a généralement pas de mécanisme prévu par la loi pour faire état des volumes récoltés sur ces terres, les volumes de bois sont estimés par les autorités forestières provinciales ou fédérales établies dans le territoire en question. Les récoltes sur les terres fédérales, provinciales et privées ne sont pas réglementées, ce qui signifie que les exploitants ne sont pas tenus par la loi de comparer leur récolte à des niveaux de récolte durable.

Changements récents

De légères modifications continuent d'être apportées aux données des années antérieures en fonction de la révision et de la mise à jour des données sources.

Mises en garde et limites

Un agrégat national peut masquer la variabilité entre les zones d'aménagement. Dans certains cas, les chiffres sont soit indisponibles, soit trop petits pour être exprimés ou inclus dans les agrégats nationaux.

Complément d'information

Un agrégat national peut masquer les récoltes qui sont supérieures ou inférieures à la possibilité annuelle de coupe dans chacune des provinces. Il en va de même des agrégats provinciaux, qui peuvent masquer la variabilité entre les zones d'aménagement. S'il arrive qu'une récolte soit supérieure à la possibilité annuelle de coupe durant une partie de la période visée par la réglementation, ce dépassement peut être compensé à un autre moment ou un autre endroit, de telle sorte que la possibilité annuelle de coupe globale ne soit dépassée au cours de la période en question.

⁷ Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts (2017) [L'État des forêts au Canada. Rapport annuel 2017](#). Consulté le 7 décembre 2017.

Des mises en garde détaillées sur la qualité ou l'exhaustivité des données annuelles provenant de chaque province et territoire, y compris des indications précisant quelles données sont estimatives, peuvent être obtenues dans la [Base de données nationale sur les forêts](#).

La possibilité annuelle de coupe repose sur des calculs de l'approvisionnement en bois durable provenant de terres de la Couronne qu'effectuent des professionnels forestiers dans le but d'assurer la durabilité des approvisionnements de bois sur une longue période. Ces calculs sont fondés sur des modèles de croissance complexes et des données scientifiques qui aident à estimer l'approvisionnement en bois futur. Ils tiennent également compte de la variabilité de facteurs sociaux, économiques ou environnementaux.

Un pourcentage important de terres boisées dans la région de l'Atlantique appartient à des intérêts privés. Selon [l'État des forêts au Canada. Rapport annuel 2011](#), le pourcentage des terres forestières qui sont de propriété privée est de 50 % au Nouveau-Brunswick, 68 % en Nouvelle-Écosse et 91 % à l'Île-du-Prince-Édouard. À Terre-Neuve-et-Labrador, la province détient 99 % des terres forestières, mais 69 % des droits de coupe sur les terres de la Couronne de l'île de Terre-Neuve ont été accordés à des entreprises de pâtes et papier par la délivrance de baux de 99 ans, et ces terres sont donc considérées comme étant de propriété privée. Compte tenu de la forte proportion de terres privées dans la région de l'Atlantique, les organismes provinciaux qui établissent la possibilité annuelle de coupe doivent également évaluer le potentiel d'approvisionnement en bois d'œuvre sur les terres privées. Puisque les lots boisés privés ne sont pas réglementés par la législation, il existe une incertitude associée à cette partie de l'équation de l'approvisionnement en bois. Toutefois, comme la région de l'Atlantique ne représente qu'environ 10 % de l'approvisionnement en bois total du Canada, l'incertitude à l'échelle nationale est faible.

Les estimations de l'approvisionnement en bois des terres privées sont souvent fondées uniquement sur la moyenne des récoltes antérieures, lesquelles ne sont généralement pas réglementées. Même si des estimations sont fournies, il est difficile de savoir avec certitude si les récoltes sont effectuées de manière durable sur ces terres.

Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) utilise la superficie totale des terres du Canada pour calculer la proportion du pays couverte par des forêts. L'Inventaire forestier national indique aussi qu'une tranche additionnelle de 8 % des terres au Canada est couverte par d'autres terres dotées de couvert arboré et d'autres terres boisées.⁸

Ressources

Références

Conseil canadien des ministres des forêts (2017) [Aménagement forestier durable au Canada](#). Consulté le 18 mai 2017.

Conseil canadien des ministres des forêts (2018) [Base de données nationale sur les forêts](#). Consulté le 1 août 2018.

Inventaire forestier national (2016) [Inventaire forestier national du Canada](#). Consulté le 1 août 2018.

Ressources naturelles Canada (2006) [Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada. Bilan national 2005](#). Consulté le 1 août 2018.

Ressources naturelles Canada (2011) [État des forêts au Canada. Rapport annuel 2011](#). Consulté le 1 août 2018.

⁸ Inventaire forestier national (2013) Area of forest and non-forest land in Canada (en anglais seulement). Consulté le 7 décembre 2017.

Ressources naturelles Canada (2016) [Aménagement forestier durable au Canada](#). Consulté le 1 août 2018.

Ressources naturelles Canada (2017) [Foresterie au Canada](#). Consulté le 1 août 2018.

Ressources naturelles Canada (2017) [L'État des forêts au Canada. Rapport annuel 2017](#). Consulté le 7 décembre 2017.

Annexe

Annexe A. Tableau des données utilisées pour la figure

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Approvisionnement en bois et récolte annuelle de bois rond industriel, Canada, 1990 à 2016

Année	Approvisionnement en bois (million de mètres cubes)	Récolte de bois rond industriel (million de mètres cubes)	Récolte de bois rond industriel par rapport à l'approvisionnement en bois (pourcentage)	Récolte totale de bois rond (million de mètres cubes)
1990	254,4	156,4	61	162,6
1991	252,5	154,2	61	160,9
1992	248,0	163,7	66	170,1
1993	243,9	169,6	70	176,0
1994	244,5	177,4	73	183,3
1995	240,5	183,2	76	188,5
1996	241,0	177,9	74	183,4
1997	243,5	183,6	75	188,7
1998	239,6	173,9	73	177,0
1999	243,4	196,7	81	199,6
2000	236,7	199,5	84	202,4
2001	238,2	184,4	77	187,3
2002	239,4	195,4	82	198,2
2003	241,4	181,4	75	184,3
2004	248,6	208,1	84	210,9
2005	246,3	201,3	82	205,7
2006	248,6	182,5	73	185,4
2007	252,8	162,1	64	165,9
2008	251,8	138,3	55	141,4
2009	241,3	115,8	48	118,9
2010	237,0	141,0	59	144,3
2011	232,0	146,8	63	150,5
2012	229,9	149,2	65	153,2
2013	227,2	151,0	66	155,5
2014	229,7	150,3	65	155,1
2015	228,0	155,7	68	160,2
2016	223,1	154,7	69	156,7

Remarque : Les données présentées pour l'approvisionnement en bois ne concernent que le bois rond industriel. La colonne de la récolte totale du bois rond inclut la récolte de bois rond industriel, de bois de chauffage et de bois de foyer.

Source : Conseil canadien des ministres des forêts (2018) [Base de données nationale sur les forêts](#).

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, Édifice Fontaine
200, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Télécopieur : 819-938-3318
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca